



3. Fiches techniques développées

Ces fiches concernent les **actions à mettre en place en priorité**. Elles détaillent les modalités techniques des actions, leurs maîtrises d'ouvrage, leurs intervenants, leur coût, leurs financements.



Fiche technique 1. Lancer un schéma de signalétique à l'échelle du Pays

Description de l'action :

Objet : **Concevoir et mettre en oeuvre un schéma de signalétique dans la continuité du schéma départemental** en cours de mise en place (2006). Le schéma a pour objet **l'accueil, l'information et l'orientation** en Pays Thur Doller et dans les villages.

Axe stratégique : Des Ballons au Vieil Armand : mettre en valeur le patrimoine et le cadre du Pays Thur Doller

Objectif opérationnel : Revaloriser le « cadre de vie »

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : AMENAGEMENT

Contenu :

Lancement d'une étude respectant les orientations définies dans le cadre du schéma départemental, en cours de finalisation. Le schéma de signalétique doit prendre en compte :

- **les fléchages routiers aux alentours du Pays** pour indiquer le territoire « Vallées Sud Alsace » ; ces fléchages doivent s'intégrer, sur demande du Pays, dans le schéma départemental de signalétique en cours de conception

- **les panneaux de bienvenue** aux entrées du territoire : depuis Gérardmer et la Bresse, depuis Mulhouse, depuis Belfort
- **le fléchage interne au Pays** pour indiquer les principaux sites naturels, culturels et de loisirs qui intéressent visiteurs et touristes et signalisant, dans la vallée de la Thur, un « itinéraire touristique » permettant d'éviter au maximum la RN66 (*voir aussi fiche technique 3*). Pour ce fléchage, une **charte SIL** (Charte de Signalisation d'Information Locale) peut être rédigée.
- **les Relais Information Service (R.I.S.)** dans les principaux villages accueillant des visiteurs et des touristes : information sur les équipements touristiques, de loisirs et commerciaux
- **les panneaux d'interprétation** sur les sites les plus notables (patrimoine naturel, architectural, économique, culturel...).

Localisation :

- Fléchages internes, RIS et panneaux d'interprétation : Route nationale 66, routes départementales et communales du Pays
- Environs du Pays (panneaux routiers et de bienvenue) : depuis l'Alsace, les Vosges, Belfort

Motivations de l'action :

- affirmer l'identité des Vallées Sud Alsace



- faciliter et promouvoir la découverte du territoire
- attirer un public de loisirs de proximité
- générer des renvois de clientèles



Fiche technique 1. Schéma de signalétique (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- étude : Pays Thur Doller
- travaux : diverses maîtrises d'ouvrage en fonction du type de routes :
 - signalisation autoroutière : DDE
 - routes nationales : DDE
 - routes départementales : Direction des Infrastructures, Conseil Général
 - voies communales : mairies ou communautés de communes
 - le Pays peut également être maître d'ouvrage

Partenaires financiers

- Communautés de communes
- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace
- FNADT
- Crédits d'investissement Contrat de Pays

Etapes et durées

- Rédaction d'un cahier des charges et choix d'un bureau d'étude spécialisé (6 mois)
- Etude pour la conception et le choix d'implantation des panneaux (1 an)

- Mise en œuvre du schéma : fabrication et pose des panneaux (2 ans) *Fiche technique 2 (suite)*

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Pays Thur Doller (demandes émises aux partenaires)
- Services techniques Communautés de communes
- DDE
- Direction des Infrastructures (Conseil Général)
- Bureau d'études, agence de graphisme
- OT

Coûts

- étude : 30 000 €
- travaux : à chiffrer par l'étude



Fiche technique 2. Mettre en valeur le Lac d'Alfeld

Description de l'action :

Objet : Aménager le lac d'Alfeld pour valoriser le paysage du lac et de ses abords et pour mieux accueillir des activités de détente et de loisirs, sur le modèle du lac de Kruth

Axe stratégique : Des Ballons au Vieil Armand : mettre en valeur le patrimoine et le cadre du Pays Thur Doller

Objectif opérationnel : Valoriser les espaces naturels et les éléments culturels identitaires des deux Vallées

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : AMENAGEMENT

Contenu :

Lancement d'une étude technique pour identifier les besoins en aménagements et en organisation du site afin de mettre en valeur le Lac et de renforcer la qualité de l'accueil du public pour des promenades et des activités de loisirs en toutes saisons :

- **aménagements paysagers** : terrains d'accueil et de stationnement, sentiers de promenade autour du lac, espace VTT, espace skate, espaces de baignade (sur pontons), ponton barques
- **travaux de sécurisation** des abords du lac

- **aménagements architecturaux** : installation d'un bâtiment pour l'accueil d'associations, de matériels (cf. lac de Kruth), de services (sanitaires) et d'une buvette « en dur »
- **installation de jeux** enfants
- **installation d'une signalétique** directionnelle, d'un panneau de bienvenue et d'un RIS (voir fiche technique 1)
- **sensibilisation d'associations et acteurs privés** pour une installation sur le site en haute saison : canoé-kayak, location de barques et pédalos, ventes diverses...
- **organiser**, en lien avec l'OT de Masevaux et des associations, **des activités sur le site** : découverte nature, activités sportives et de loisirs...

Localisation :

Lac d'Alfeld, Sewen

Motivations de l'action :

- Valoriser l'un des points forts de l'offre de loisirs du Pays Thur Doller : les lacs de moyenne montagne, sites naturels préservés
- Valoriser l'un des sites touristiques « majeurs » identifiés par le Pays, en résolvant les problèmes liés à l'absence d'accueil et d'organisation du site
- Mieux valoriser les paysages du Pays



- Créer une activité touristique et « accueillante » sur le versant alsacien du Ballon d'Alsace
- Accueillir « au vert » des clientèles de proximité



Fiche technique 2. Lac d'Alfeld (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace
- Pays Thur Doller pour les actions de sensibilisation aux acteurs privés

Partenaires financiers

- Pays Thur Doller
- CC Vallée de la Doller
- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace
- FNADT
- Crédits d'investissement Contrat de Pays

Etapes et durées

- étude technique
- travaux architecturaux et paysagers, installation d'équipements d'accueil et de loisirs
- actions de sensibilisation d'acteurs privés : montage d'un dossier de présentation, réunions d'information
- organisation d'activités de découverte et de loisirs sur le site

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Services techniques de la Commune de Sewen et de la CC Vallée de la Doller
- Pays Thur Doller – animateur de Pays
- PNR Ballons des Vosges
- bureau d'études et prestataires techniques
- OT (sensibilisation des acteurs, organisation d'activités)

Coûts

- étude technique : 20 000 €
- travaux architecturaux et paysagers : à chiffrer par l'étude technique
- jeux enfants (bois) : 20 000 €
- actions de sensibilisation d'acteurs privés (frais d'édition de dossiers de présentation et frais de réception pour 3 réunions d'information) : 2 000 €



Fiche technique 3. Améliorer les entrées de villes et réduire les nuisances liées à la route nationale

Description de l'action :

Objet : Réglementer l'affichage et la signalisation aux abords des principales villes du Pays (Thann et Cernay) et réduire autant que possible, par des aménagements, les nuisances sonores et visuelles liées à la traversée du Pays par la route nationale

Axe stratégique : Des Ballons au Vieil Armand : mettre en valeur le patrimoine et le cadre du Pays Thur Doller

Objectif opérationnel : Revaloriser le « cadre de vie »

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : AMENAGEMENT - URBANISME

Contenu :

Réalisation d'un état des lieux par les Communautés de communes concernées (Thann, Cernay et Vallée de Saint Amarin), identification par le Pays des actions correctrices puis animation des partenaires du Pays (Communautés de communes, communes, Conseil Général...) pour mettre en œuvre les actions :

- **Incitation au renforcement**, par les principales communes concernées, **des dispositions réglementaires** contre la pression publicitaire, l'excès de signalisation et de signalétique

- **Revalorisation paysagère des accès routiers** à Cernay et Thann
- **Aménagement d'isolants sonores et visuels** le long de tous les villages traversés par la nationale
- **Inscription au schéma de signalétique d'un « itinéraire touristique »** sur toute la vallée de la Thur, permettant d'éviter au maximum la route nationale
- **Sensibilisation des acteurs privés** pour le respect des réglementations

Localisation : entrées de Cernay et Thann depuis Mulhouse et depuis les Vosges ; villages de la Vallée de la Thur le long de la nationale : Bitschwiller, Willer-sur-Thur, Moosch, Saint Amarin, Ranspach, Husseren-Wesserling, Storckensohn

Motivations de l'action :

- Développer une impression positive dès l'approche des villes « portes d'entrées » du Pays Thur Doller
- Améliorer le cadre de vie touristique, pour les résidents comme pour les visiteurs
- Susciter des fréquentations touristiques bien distinctes des flux « routiers » de la RN66
- Améliorer l'image du Pays Thur Doller et surtout de la vallée de la Thur



Fiche technique 3. Entrées de villes et nuisances de la RN (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Communautés de communes (aménagement)
- Communes (réglementation)

Partenaires financiers

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace
- FNADT

Étapes et durées

- état des lieux et identification des actions correctrices (1 an)
- actions réglementaires, sensibilisation des acteurs privés (actions ponctuelles)
- signalétique de « l'itinéraire touristique » (voir fiche technique 1.)
- travaux paysagers et d'urbanisme (3 ans)

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Pays Thur Doller (rôle d'animateur)
- services techniques des CdC et des communes traversées
- publicitaires, commerçants, résidents

Coûts

- état des lieux et plan d'action : pm (fait en interne)
- travaux paysagers et d'urbanisme : en fonction des actions identifiées dans le cadre de l'étude préalable



Fiche technique 4. Préserver le foncier de qualité pour de nouveaux hébergements

Description de l'action :

Objet : Faire un inventaire des capacités non utilisées sur le territoire du Pays pour développer des hébergements touristiques puis prévoir dans le SCOT des espaces consacrés au développement de l'hébergement, en privilégiant la création de petits hameaux de gîtes

Axe stratégique : Soutenir les prestations touristiques privées pour qualifier et enrichir l'offre

Objectif opérationnel : Aider la requalification des hébergements et de la restauration, pour faire du Pays une destination de vacances

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : AMENAGEMENT – INCITATION AU PRIVE

Contenu :

- **repérage de sites disponibles**, dans un environnement préservé **propice au séjour touristique** (calme, beaux paysages, proximité de sites de détente et de découverte, proximité d'un plan d'eau)
- **inscription au SCOT** du développement, sur ces espaces, d'hébergements de qualité, intégrés dans leur environnement (HLL en bois...) et/ou paysagés et boisés (aire d'accueil de camping-cars par

exemple). Prévoir d'implanter des équipements de loisirs collectifs et des infrastructures de services (piscine, jeux enfants, sanitaires...).

- **préparation d'un dossier de présentation des terrains et identification de promoteurs.**

Localisation : Fonds de vallées (CC de Saint Amarin et de la Doller)

Motivations de l'action :

- renforcer la vocation du Pays Thur Doller comme destination de séjour touristique « 4 saisons »
- compléter l'offre d'hébergement en comblant partiellement, par la création de gîtes, la demande actuelle et son niveau d'exigence
- promouvoir des prestations de qualité sur le Pays Thur Doller
- augmenter la consommation touristique liée aux séjours induits par les futurs hébergements



Fiche technique 4. Préserver du foncier pour de nouveaux hébergements (suite)

- pm

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays Thur Doller

Etapes

- inventaire des terrains disponibles et de qualité et identification des contraintes d'aménagement publics sur les sites (6 mois)
- définition d'un schéma général d'implantation et intégration au SCOT en cours (1 an)
- préparation d'un dossier illustré de présentation des terrains, de leurs caractéristiques techniques, de leurs atouts et contraintes (6 mois)
- identification de promoteurs et présentation d'un dossier (Chambre de Commerce, ADT) (2 ans)

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Services techniques des Communautés de communes de Saint Amarin et de la Doller et de leurs communes
- Chambre de Commerce et ADT (identification de promoteurs et présentation d'un dossier sur les terrains disponibles et leurs atouts)
- Pays (coordination SCOT)

Coûts



Fiche technique 5. Créer un réseau de gîtes d'étape requalifiés sur les crêtes

Description de l'action :

Objet : Financer la rénovation et la mise aux normes d'une dizaine d'hébergements associatifs et collectifs sur les crêtes, afin d'en faire un réseau labellisé de gîtes d'étape « 4 saisons » de qualité

Axe stratégique : Soutenir les prestations touristiques privées pour qualifier et enrichir l'offre

Objectif : Aider la requalification des hébergements et de la restauration, pour faire du Pays une destination de vacances

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : INCITATION AU PRIVE

Contenu :

1/ Mener des **actions d'incitation et apporter une aide technique** aux propriétaires privés et associatifs de gîtes, refuges et hébergements collectifs sur les crêtes, pour encourager des démarches de **mise aux normes, d'accessibilité handicapés et de labellisation** Gîtes de France en vue de créer un réseau de gîtes d'étapes de qualité sur les crêtes pour randonneurs, cyclotouristes et clientèles du ski en hiver :

- **rédaction, édition et diffusion d'un document d'information** auprès de tous les propriétaires de gîtes, meublés et hébergements collectifs non labellisés ou labellisés 1 ou 2 épis, d'un document d'information : « **requalification de gîtes, labellisation et passage à la catégorie supérieure : mode d'emploi et financements** »
- **organisation de rendez-vous d'information** avec les hébergeurs sur les crêtes : gîtes classés, non labellisés ou labellisés souhaitant améliorer leur niveau de prestation
- **assistance technique au montage de dossiers** de demande de subventions des hébergeurs souhaitant s'engager dans la démarche de requalification et de labellisation

2/ **Apporter une aide financière complémentaire** aux aides classiques des partenaires institutionnels

Localisation : hébergements sur les crêtes (essentiellement sur les territoires de la CC Vallée de la Doller et Vallée de Saint Amarin)

Motivations de l'action :

- créer une capacité d'hébergements pour une offre « 4 saisons » en Pays Thur Doller
- répondre à la demande d'hébergements des clientèles de randonnée, de cyclotourisme et de ski sur les crêtes



- permettre de séjourner plusieurs jours sur les crêtes
- améliorer la qualité des hébergements en Pays Thur Doller



Fiche technique 5. Requalification et mise en réseau de gîtes
(suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays Thur Doller

Partenaires financiers

- Pays Thur Doller (aide complémentaire)
- Communautés de communes
- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace

Etapes et durées

- édition du document et rendez-vous d'information (1 an)
- assistance au montage des dossiers et à la mise en œuvre des travaux (4 ans)
- aide financière sur 4 ans

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Pays Thur Doller
- hébergeurs
- UDOTSI (aide technique)
- ADT (aide technique)
- Gîtes de France

Coûts

- édition et mailing d'un document d'information (4 pages – A5) en 200 exemplaires : 150 €
- soutien logistique et assistance pour la recherche de financements : pm
- aide financière complémentaire du Pays : 20 % du montant des travaux, à hauteur de 2 000 € par lit. Hypothèse : aide à 10 hébergements de 20 lits en moyenne
= enveloppe globale de 80 000 € sur 4 ans.



Fiche technique 6. Fixer les missions touristiques du Syndicat Mixte et recruter un animateur de pays

Description de l'action :

Objet : Recruter un agent de développement chargé, à 50 % de son temps, du développement touristique du Pays Thur Doller

Axe stratégique : travailler ensemble pour structurer l'offre du Pays et promouvoir ses atouts

Objectif : Fédérer les acteurs touristiques du Pays

Priorité : **prioritaire**

Nature : ORGANISATION

Contenu :

1/ La personne recrutée a pour vocation de **mettre en œuvre les missions touristiques du Pays Thur Doller** :

- **mettre en œuvre la stratégie** touristique du Pays
- **fédérer** Communautés de communes, OT, acteurs associatifs et privés et partenaires institutionnels
- **lancer des études et animer des projets** d'échelle Pays : plan de signalétique, développement du train de la Doller, etc.
- **coordonner les animations** touristiques sur le territoire pour leur apporter une dimension « Pays »

- **prendre en charge la communication du Pays** à l'échelle nationale et à l'échelle internationale en partenariat avec l'ADT Haut-Rhin et le CRT Alsace
- **assurer la cohérence des éditions et actions de promotion** touristique concernant le Pays dans son ensemble.

2/ Par ailleurs, l'agent de développement pourrait être notamment chargé des questions environnementales à l'échelle du Pays : Storckensohn, Wattwiller, CINE...

Localisation : Vieux-Thann (au sein des bureaux du Syndicat Mixte)

Motivations de l'action :

- Affirmer la volonté de développement touristique du Pays Thur Doller
- Structurer l'offre touristique du Pays
- Coordonner les acteurs publics et privés du développement touristique pour des projets « Pays »
- Mutualiser les moyens du développement touristique en Pays Thur Doller
- Animer le territoire du Pays



Fiche technique 6. Recrutement d'un animateur de Pays (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays Thur Doller

Partenaires financiers

- Communautés de Communes
- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace
- Crédits d'investissement Contrat de Pays

Étapes et durées

- annonce et processus de recrutement (Gazette du Tourisme, revue Espaces...) (6 mois)

Principaux intervenants et partenaires techniques

- élus et techniciens des 4 Communautés des communes

Coûts

Investissement :

- frais de recrutement (environ 3 x salaire brut) : **6 000 €**

Fonctionnement :

- salaire annuel d'un animateur pendant 6 ans : 2 200 € brut sur 12 mois + 42 % charges patronales + env. 500 € frais/mois
= 44 000 €/an

- frais de bureau et administratifs : pm



Fiche technique 7. Développer dans chaque OT un « pôle d'excellence » au service de la promotion du Pays Thur Doller

Description de l'action :

Objet : Signer une convention avec les 4 OT afin de promouvoir ensemble le Pays Thur Doller, en développant les savoir-faire de chaque OT au service du développement de projets communs de promotion, d'animation et de commercialisation touristiques.

Axe stratégique : travailler ensemble pour structurer l'offre du Pays et promouvoir ses atouts

Objectif opérationnel : Fédérer les acteurs touristiques du Pays

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : ORGANISATION

Contenu :

- **Identifier, en concertation** entre élus, techniciens et responsables d'offices de tourisme, le « **pôle d'excellence** » de chaque OT en fonction des points forts de son activité actuelle : éditions, salons, mailings, commercialisation de produits, organisation d'animations, projet de centrale de réservation...
- **Signer avec chaque OT une convention d'objectifs, assortie d'un soutien financier**, afin d'assurer la cohérence de la promotion du Pays Thur Doller. Ce

conventionnement permet de soutenir la montée en puissance du pôle d'excellence de chaque OT au service de projets communs. Par exemple, la centrale de réservation de la Vallée de Saint-Amarin pourrait être étendue à l'ensemble du Pays ; l'OT de la Vallée de la Doller pourrait prendre en charge la promotion Pays en salons ; l'OT de Cernay pourrait renforcer sa mission « internet » au profit des quatre CdC (cf. le site « portail » mis déjà en place), etc.

- **A travers la convention, les OT s'engagent par ailleurs à promouvoir le Pays** à travers la diffusion de brochures Pays et **l'utilisation du logo et de la signature du Pays** sur l'ensemble de leurs éditions. **Le Pays en retour s'engage à promouvoir chaque territoire** dans le cadre de ses propres actions de promotion (nationales et internationales).
- En parallèle, **les spécificités touristiques de chaque territoire intercommunal doivent être respectées**. En fonction de son offre, mais aussi de son cadre et de son voisinage touristique, chaque communauté de communes possède son **propre positionnement vis-à-vis de certains marchés**. Ainsi, les fonds de vallée ont plus une vocation de station de séjour avec une offre « nature » et randonnée, dont profite également Thann en entrée de vallée, que Cernay, qui reçoit surtout une clientèle de passage et d'affaires.
- La vallée de la Doller bénéficie d'un public belfortain que d'autres intercommunalités ne possèdent pas ; la Vallée de Saint Amarin est fortement connectée à la



Bresse (20 000 lits, forte activité de salons...) ; Thann, Cernay et Saint Amarin bénéficient de la fréquentation de la Route des Vins, tandis que la Doller bénéficie de la fréquentation du Ballon d'Alsace, notamment par les Belfortains. Chaque OT doit donc pouvoir poursuivre une **promotion spécifique et individuelle** à l'égard de ces marchés et développer des **partenariats spécifiques avec ses voisins**.

Localisation : OT des quatre intercommunalités



Motivations de l'action :

- Coordonner la promotion à l'échelle du Pays
- Tirer le meilleur de la coopération entre les OT
- Mutualiser les moyens de promotion
- Clarifier les relations entre les OT et le Syndicat Mixte
- Faire du Syndicat Mixte le promoteur principal du Pays Thur Doller
- Assurer la cohérence des projets de promotion et de commercialisation d'échelle Pays

Fiche technique 7. Pôles de compétences des OT (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays Thur Doller

Partenaires financiers

- Conseil Général
- Conseil Régional
- Crédits d'investissement Contrat de Pays

Etapes et durées

- organisation d'une réunion entre élus et techniciens des OT
- rédaction et signature des conventions (6 mois)
- soutien financier annuel dans le cadre de la convention

Principaux intervenants et partenaires techniques

- animateur de Pays
- OT
- UDOTSI
- CDT

Coûts

Fonctionnement :

- subvention annuelle à chaque dans le cadre des conventions d'objectifs : 10 à 15 % du budget de chaque OT.



Fiche technique 8. Créer et animer un « club » de professionnels

Description de l'action :

Objet : Rassembler les professionnels motivés du tourisme et des loisirs, pour développer une synergie et favoriser échanges, promotion coordonnée et création de produits

Axe stratégique : travailler ensemble pour structurer l'offre du Pays et promouvoir ses atouts

Objectif : Fédérer les acteurs touristiques du Pays

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : ORGANISATION

Contenu :

1/ **Créer un groupement de professionnels** sous forme associative, associant acteurs privés, associatifs et offices du tourisme, pour :

- améliorer la connaissance mutuelle de l'offre par les acteurs
- favoriser les renvois de clientèles
- mettre en place une promotion coordonnée et cohérente de l'offre
- susciter la création de produits touristiques intégrés ou « à la carte »

Ce groupement se réunit en séance plénière annuellement, sous l'égide du Pays.



2/ Organiser un éductour annuel pour les personnes intéressées : visites de sites du Pays.

3/ Créer une mailing-list (liste d'adresses email) des membres du club, pour permettre des échanges permanents

4/ Créer des sous-groupes de prestataires, réunis en « pôles thématiques » : pôle **randonnée** (guides, accompagnateurs, loueurs de raquettes, centre équestre, loueur VTT, associations de randonneurs pédestres, équestres, VTT, Club Vosgien), pôle **nautique** (cf. Maison du Lac de Kruth), pôle **patrimoine et découverte**, afin de réfléchir ensemble à des problématiques communes et de créer une offre cohérente, diversifiée et visible.

Ces sous-groupes se réunissent trois fois par an.

Localisation : ensemble du Pays

Motivations de l'action :

- Favoriser un meilleur impact de la promotion touristique
- Dynamiser les effets de renvois de clientèle
- Mieux connaître en interne l'offre de chacun pour mieux la promouvoir
- Mieux accueillir les visiteurs par une meilleure connaissance en interne de l'offre du territoire



Fiche technique 8. Club de professionnels (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays Thur Doller

Partenaires financiers

- OT

Etapes et durées

- Création de l'association par un prestataire volontaire et constitution de la mailing-list (6 mois)
- Eductour : annuellement en octobre-novembre (période de moindre activité touristique).
- Réunions annuelles du club
- Réunions trois ou quatre fois par an des pôles thématiques
- Travail permanent de l'animateur de Pays pour l'animation et l'assistance technique au club

Principaux intervenants et partenaires techniques

- animateur de Pays
- OT
- prestataires associatifs et privés

Coûts

- éductour annuel : 2 000 €/an

- frais de réception pour les réunions du club : 3000 €/an



Fiche technique 9. Finaliser et utiliser le nom et la signature touristiques du Pays Thur Doller

Description de l'action :

Objet :

Se mettre d'accord sur un nom, une signature touristique et un logo touristiques pour le Pays Thur Doller, à utiliser sur l'ensemble des documents de promotion du Pays et des intercommunalités

Axe stratégique : Travailler ensemble pour structurer l'offre du Pays et promouvoir ses atouts

Objectif opérationnel : Promouvoir le Pays et commercialiser ses produits touristiques

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : COMMUNICATION-PROMOTION

Contenu :

- Choisir en concertation un **nom**, une **signature touristique** et un **slogan (voir définitions ci-contre)**. Valoriser à la fois les Vosges et l'Alsace, l'image « nature » (voir nos propositions en introduction à ce plan d'action).
- **Faire réaliser** par une agence de communication les **compléments nécessaires à la signature actuelle** (nom, signature du Pays avec éventuellement le slogan).

- **Diffuser à chaque OT un CD** comprenant l'ensemble des éléments à utiliser : le nom, la signature, le slogan touristique.
- **Les OT s'engagent**, à travers leur convention avec le Pays, **à utiliser le nom et la signature** du Pays Thur Doller sur tous leurs supports de promotion, comme un « label » (voir fiche technique 7).
- **Utiliser le nom et la signature** du Pays sur les **panneaux signalétiques d'accueil** et les **RIS** (voir fiche technique 1).

Localisation : ensemble du Pays

Motivations de l'action :

- apporter une identité touristique au Pays Thur Doller
- apporter une cohérence à la promotion touristique du Pays
- valoriser les atouts du Pays à travers un nom et une image porteurs pour les visiteurs, qu'ils connaissent ou non les vallées de la Thur et de la Doller.

RAPPEL DE DEFINITIONS sur la communication touristique

- ❖ Le **NOM** est **celui d'un territoire touristique**. Il peut désigner son espace géographique ou sa « marque » territoriale (**nom** sous lequel le territoire **promeut son image de destination touristique**). *Exemple* : le « Val de Loire »



❖ La **SIGNATURE** est la façon d'**écrire le nom du territoire** : c'est l'ensemble des **éléments graphiques** qui régissent l'utilisation d'un nom en marque (sur un guide d'accueil Pays par exemple), en en-tête (sur un courrier du Pays) ou en label (« logo » en bas de la brochure d'un équipement touristique, par exemple) ; les composants de la charte graphique s'imposent à tous les utilisateurs de la signature. La signature comporte obligatoirement **le graphisme du nom**, et facultativement :

- un « graphisme logotypique » ou un **logo**,
- un **slogan** (ou « base line »)
- ...

❖ Le **SLOGAN** (ou « base line ») vient **en appui du nom pour préciser le positionnement** touristique du territoire. Contrairement aux accroches, il est unique et permanent. Son utilisation peut être facultative ou non, en fonction des souhaits de l'émetteur. Il fait partie de la signature touristique.

❖ Les **ACCROCHES** sont les **phrases** qui **promouvent le territoire**, dans le cadre des annonces publicitaires (presse, radio...). Il peut y en avoir plusieurs ; elles **peuvent changer**.

Propositions de Planeth :

Signature

PAYS THUR DOLLER
Les Vallées du Sud Alsace Slogan

LES VALLEES DU SUD ALSACE Signature
Du vignoble aux sommets des Vosges Slogan

PAYS THUR DOLLER Signature
Du vignoble aux sommets des Vosges Slogan



Fiche technique 9. Finaliser et utiliser le nom et la signature touristiques (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays Thur Doller

Partenaires financiers

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace
- Crédits d'investissement Contrat de Pays

Etapes et durées

- Définition du nom et de la signature touristiques (6 mois)
- Rédaction cahier des charges de l'agence de communication
- En fonction des besoins identifiés, conception du nom et de la signature par l'agence de communication (3 mois)
- Diffusion d'un CD aux OT

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Animateur Pays
- OT
- UDOTSI
- CDT

Coûts

- Réalisation de la signature : 15 000 €



Fiche technique 10. Editer des documents vendant la destination « Vallées Sud Alsace – 4 saisons »

Description de l'action :

Objet : Edition d'un guide d'accueil « Bienvenue en Sud Alsace – 4 saisons », d'un dépliant d'appel « Vallées Sud Alsace » et d'un topoguide « les hauts chemins des Vallées du Sud Alsace »

Axe stratégique : travailler ensemble pour structurer l'offre du Pays et promouvoir ses atouts

Objectif opérationnel : Promouvoir le Pays et commercialiser ses produits touristiques

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : COMMUNICATION-PROMOTION

Contenu :

Promouvoir l'offre à la bonne échelle pour inciter au séjour et aux loisirs :

- **Editer un dépliant d'appel** plus complet à l'échelle du Pays, en distinguant l'offre et les animations par saison – 4 pages A4 couleur. Réaliser un encart « animations » à mettre à jour annuellement
- **Créer un guide d'accueil** complet proposant notamment promotions et produits intégrés ou à la carte (pour résidents et visiteurs) – 16 pages A5 couleur

- **Editer un topoguide « les hauts chemins des Vallées du Sud Alsace »** proposant une quarantaine de parcours (60 pages)
- **Créer des affiches et une décoration unique** « Vallées du Sud Alsace » pour les salons
- A long terme, créer **plusieurs documents thématiques** : loisirs, découverte, pêche, ski...

Localisation : ensemble du Pays

Motivations de l'action :

- Valoriser les principaux atouts du Pays
- Proposer une échelle d'offre suffisante et complémentaire pour attirer les visiteurs
- Rendre plus lisible l'offre du Pays aux yeux du visiteur
- Mutualiser les moyens pour mieux promouvoir l'offre du Pays
- Faire « contrepoids » face à l'offre de territoires proches et concurrents



Fiche technique 10. Edition de documents (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays

Partenaires financiers

- Communautés de communes
- Syndicats Mixtes
- Conseil Général
- Conseil Régional

Etapes et durées

- collecte des informations, coordination, conception des documents (2006)
- édition des documents (2007 pour le printemps 2008)
- rééditions tous les deux ans (sauf le topoguide)

Principaux intervenants et partenaires techniques

- OT
- ADT Haut-Rhin
- CDRP ou Club Vosgien (conventionnés pour la conception et l'édition du topoguide)

Coûts

- création guide d'accueil et dépliant d'appel = 10 000 €
- impression guide d'accueil : 10 000 ex. x 0,4 € = 4 000 €
- impression dépliant d'appel : 15 000 ex. x 0,3 € = 4 500 €
- conception et édition du topoguide (8 000 ex.) = 15 000 €
- documents d'accueil thématiques : pm



Fiche technique 11. Vendre ensemble la destination et les produits « Vallées Sud Alsace »

Description de l'action :

Objet : Mener des actions de promotion, de marketing direct et de relations presse pour promouvoir et commercialiser l'offre touristique des « Vallées Sud Alsace »

Axe stratégique : travailler ensemble pour structurer l'offre du Pays et promouvoir ses atouts

Objectif opérationnel : Promouvoir le Pays et commercialiser ses produits touristiques

Priorité : à remplir par le Pays

Nature : COMMUNICATION-PROMOTION

Contenu :

Elaborer en interne un plan marketing pour la communication, la promotion et la commercialisation du Pays Thur Doller et de ses produits touristiques !

- **Assurer une présence commune dans les salons touristiques de proximité** (Epinal, Belfort, Bâle, Metz, Nancy, Strasbourg). Ceux-ci peuvent être pilotés par l'office de tourisme de Masevaux qui en a l'habitude (dans le cadre du conventionnement évoqué dans les fiches techniques précédentes). Ce rôle, à terme, doit revenir au Pays qui pourra s'appuyer sur les offices de tourisme.

- **Mener des relations presse régulières** pour toucher les marchés de proximité, **en communiquant sur les animations**
- **Mener des opérations de marketing direct** à destination des tour-opérateurs, agences de voyage, comités d'entreprises...
- **Proposer la création de produits touristiques complets et intercommunautaires**, pour faire rester plus longtemps en Pays Thur Doller

Localisation : ensemble du Pays

Motivations de l'action :

- Toucher un public de proximité venant toute l'année
- Faire du Pays Thur Doller une destination de séjour à travers des produits complets et promus efficacement
- Mutualiser les moyens et les savoir-faire
- Mieux faire connaître l'offre et les animations du Pays Thur Doller



Fiche technique 11. Vendre la destination et les produits (suite)

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage

- Pays Thur Doller

Partenaires financiers

- Communautés de communes
- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace
- FNADT
- Crédits d'investissement Contrat de Pays

Etapas et durées

- Elaboration d'un plan marketing (6 mois)
- Travail régulier mené par l'animateur de Pays et par les OT (salons, relations presse, marketing direct, production)

Principaux intervenants et partenaires techniques

- OT
- Animateur de Pays

Coûts

- Budget annuel de relations presse et de prospection (comprenant édition et diffusion de communiqués, frais de réception, frais téléphoniques et de mailings...) : 20 000 €

- Aide aux OT (comprise dans le cadre de la convention entre Pays et OT) : pm

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title
(
/Subject
(D:20060721164758)
/ModDate
(
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20060721164758)
/CreationDate
(ludo)
/Author
-mark-